

Réunion de crise Covid & protection de l'enfance

6 novembre 2020

Intervention du Secrétaire d'Etat

Situation sanitaire : La situation n'est pas bonne et s'aggrave plus rapidement et plus durement qu'anticipée. La deuxième vague est bien présente. Il y aura un pic mi-novembre. Le système de santé sera mis à plus rude épreuve que la première fois malgré les efforts réalisés. Il faut voir une attitude humble par rapport à la situation qui évolue rapidement.

12 novembre le PR fera une annonce sur l'évolution de la situation sanitaire.

Message que le gouvernement adresse aux pros : Le SE a conscience de l'engagement des professionnels dans ce contexte qui pèse sur le moral de toutes et tous, et les remercie.

Confinement adapté : Les conditions ne sont pas les mêmes que lors du premier confinement. Des dispositions spécifiques par secteur ont été pensées. Le maintien de l'ouverture des établissements scolaires est une différence majeure avec le premier confinement. De même que le maintien des établissements médico-sociaux, type IME et ITEP. Les services publics sont également maintenus. Tous les professionnels ont des attestations dérogatoires de déplacement. Il ne faut pas hésiter à signaler les difficultés.

Continuité de l'activité en protection de l'enfance : Le SE a écrit aux PCD s'agissant de la continuité de l'activité.

- Il est notamment demandé de réactiver notamment les cellules interinstitutionnelles départementales. Ce sont des lieux de dialogue local entre les différents partenaires.
- S'agissant des MNA, tout ce qui a trait à l'évaluation, la mise à l'abri et à la clef de répartition est maintenu.
- Les DVH sont maintenus.
- Les parquets des mineurs assureront le traitement des informations quant aux enfants en danger ou en risque de l'être. Des permanences juridiques doivent être organisées. Des instructions de politique pénale ont été envoyés sur l'attention à porter aux violences intrafamiliales.

Sur les violences familiales, les moyens du 119 sont augmentés pour qu'il dispose de davantage d'écoutes. Un travail est en cours pour accroître son accessibilité. Une campagne d'information à destination des enfants va être menée.

Attention particulière aux jeunes adultes en fin de mesure : L'interdiction de sortie du dispositif de protection de l'enfance avait été mise en place durant le premier confinement (Article 18 de la loi du 23 mars 2020) qui s'est interrompue en juillet. A l'été, un budget de 50 millions d'euros a été voté dans le cadre de la 3^e loi de finances rectificatives pour aider les départements à poursuivre.

Avec le retour de l'état de l'urgence le 17 octobre dernier, cette interdiction de mettre fin aux accompagnements est réactivée.

Scolarité dans les lycées : Le ministre de l'éducation nationale a annoncé aujourd'hui un retour à effectifs réduits : 50% en présentiel – 50% à distance. Il est plus difficile de faire respecter le protocole

sanitaire dans les lycées. Le SE a conscience des difficultés que cela va poser, notamment avec la fracture numérique.

Outils informatiques : Il va y avoir une réactivation du plan « Réussite connectée : fondation *Break Poverty* et Emmaus Connect : 500 box de connexion 4G et 10 000 ordinateurs lors de la première vague. On va continuer à travailler avec ces organisations. Des approvisionnements sont en cours.

Se concentrer d'abord sur les publics lycéens. Un questionnaire va être transmis avec une date limite de réponse au 13 novembre.

Une formation est lancée par Emmaus Connect sur les outils d'enseignements à distance par l'EN pour former les éducateurs sur ces outils. Cela pourra être recensé dans le questionnaire.

Question des IME et ITEP (établissements éducatifs) avec la fermeture des lycées : le message de Sophie Cluzel est clair : les établissements ne ferment pas. Ils restent ouverts. Ils ne doivent pas appliquer pas la même réglementation que les lycées.

Il faut remonter les situations difficiles de manière très précises pour que le ministère essaye de trouver des solutions.

Protocole ministériel : sera publié officiellement ce soir. Besoin de retours.

Intervention des participant.e.s

ANDASS (Anne TROADEC – CD73) : pas de remontées scientifiques sur l'ensemble du territoire mais quelques points :

- Questions sanitaires :
 - EPI : plus de problème en termes d'approvisionnement mais des questions subsistent : quels types de masques faut-il ? Il y a un débat sur cette question, les hôpitaux recommandent aux MECS de passer en masques chirurgicaux.
 - Tests antigéniques : campagnes lancées dans les établissements PH et PA, quel déploiement de cette campagne dans les établissements sociaux ?
 - Questions RH : les pros sont au travail, l'ouverture des écoles est importante. Ressenti d'une certaine lassitude dans la gestion de ce 2^e confinement, incompréhension entre injonctions contradictoires (confinement et travail).
 - Les cellules interinstitutionnelles vont reprendre la semaine prochaine
 - Jeunes majeurs : que faire si les jeunes majeurs souhaitent sortir de leur plein gré d'un dispositif s'ils accèdent à l'autonomie ? Il ne faut pas les enfermer dans la protection de l'enfance s'ils accèdent pas à l'autonomie. Les départements n'étaient pas informés de l'interdiction de mettre fin aux accompagnements jeunes majeurs à compter du 17 octobre.
- ⇒ Réponse SE : L'interdiction ne concerne pas les jeunes qui souhaitent accéder à leur autonomie et sortir du dispositif. Il faut voir comment cela se travaille.
- ⇒ Le SE travaille avec Brigitte Klinkert sur la question de l'accès à l'emploi des jeunes de la PE. Le gouvernement met énormément de moyens dans le cadre de son plan Jeunes. Tous ces dispositifs doivent bien bénéficier aux jeunes de la PE. Un dispositif d'aller vers est en cours de finalisation, en s'appuyant sur les missions locales. L'objectif est de trouver une solution pour chaque jeune de l'ASE. Une convention est en cours de signature avec l'Union des missions locales.
- ⇒ Les masques chirurgicaux sont en effet un enjeu, notamment sur la question des cas contacts. Voir si on évolue vers une recommandation.

⇒ Tests antigéniques : contact avec le cabinet Véran sur le sujet

Assistants familiaux (Martine Orlac) :

- DVH : colère des Assfam par rapport aux DVH. Les éducateurs avaient pris des engagements de rendre visite aux parents pour voir comment se passaient les DVH. Les visites des parents ont été annulées à la suite de l'annonce du confinement. Les visites se font par téléphone. Enervement des assfam qui prennent des risques.
- Les attestations de déplacement ont bien fonctionné. Envoyées dès le vendredi par les CD aux Assfam.
- Pas d'alertes sur les lycées pour le moment : autonomie des lycéens, accès aux outils informatiques.

⇒ SE : pas de raisons que les pros n'interviennent plus à domicile. Une réunion spécifique sur les problématiques des Assfams va être organisée.

Groupe SOS (Flavie Mekarchi) : Le maintien de la scolarité et des établissements médico-sociaux est très aidant. La continuité des services publics fonctionne (ASE et justice des mineurs). La rapidité de transmission sur les recommandations a été très précieuse. Le groupe SOS se félicite de la réactivation de fin de prise en charge.

La demande d'adaptabilité avec la prise en main des guides ne doit pas se faire au détriment des réflexions, de la prospective et des espaces de discussions. Besoin de réflexion partagées.

Premières observations parcellaires :

- Sur les tout-petits : contraintes sur le port du masque à l'école, réflexion à avoir sur l'impact des jeunes enfants du port du masque.
- Sur les adolescents : difficulté à faire respecter ce confinement adapté avec une pédagogie sur les weekends alors qu'ils vont sur leur lieu de formation la semaine. Montée d'angoisses chez les adolescents et les jeunes majeurs (apprentissage qui s'interrompent, découragement, sentiment de fatalité, d'angoisse sur l'avenir à moyen et long-terme). Le lien avec les pairs est essentiel à l'adolescence et est difficile à maintenir dans le contexte actuel.
- Chez les pros : fatigue des équipes, morosité, inquiétude pour les jeunes qui s'accroît, mais parallèlement difficulté à mettre en place le TT, les pros sont en demande d'aller sur site ou dans les familles.
Productivité et créativité institutionnelles du premier confinement auront des difficultés à se poursuivre dans ce deuxième confinement. L'annulation des activités périscolaires pose problèmes, besoin de proposer des projets en interne et difficulté avec la limitation des déplacements.

Recommandations d'ajustement du protocole ministériel :

- Sur les actions collectives en milieu ouvert : interdiction des activités collectives, souhaiterait les maintenir avec la stabilité des groupes et les petits nombres.
- Sur le milieu ouvert : information des magistrats, plus que validation par les magistrats.
- Organisation des activités nécessite plus d'une dérogation d'un km et d'une heure : grandes difficultés sur les weekends.
- Passage en distanciel des lycées va poser des difficultés, besoin d'accéder au dispositif de Breakpoverty pour les connexions et les outils informatiques.

- ⇒ Réponse SE : Remise en route du plan « réussite connectée » avec des connexions qui seront valables jusqu'à juin 2021.
- ⇒ Espace de réflexions partagées est un besoin : organisation d'un RETEX sur le premier confinement.
- ⇒ Santé mentale est une préoccupation partagée : réactivation du dispositif mis en place en juin, grille élaborée par Robert Debré diffusée à l'ensemble de la communauté éducative pour sensibiliser l'EN sur les conséquences psy de sortie de confinement, pour déceler un mal-être chez les enfants et orienter vers un pros, intensification de l'information à destination de la communauté éducative. Ce questionnaire a été retravaillé à destination des parents et diffusé via la Cnaf.
Sur les ados, des signaux faibles remontent des hôpitaux (dont a priori augmentation du nombre de suicides), c'est un vrai sujet de réflexion avec le délégué interministériel en charge de la santé mentale.
Masque pouponnière : se pose la question du recours à des masques transparents.

Uniopss (Marie Lambert-Muyard) : Uniopss partage les constats du groupe SOS et renvoie à la note envoyée hier au cabinet (disponible en ligne sur le site de l'Uniopss).

Plusieurs questions :

- Est-il possible de travailler, dès aujourd'hui et de manière anticipée, à des protocoles adaptés en cas de fermeture des établissements scolaires ? Uniopss attire attention pour que les enfants en protection de l'enfance puissent être intégrés au public prioritaires en cas de fermeture.
Manque de fonds pour la poursuite du dispositif colos apprenantes dans certaines régions.
 - Attention particulière à porter aux jeunes (mineurs et majeurs) en logement autonomes ou semi-autonomes pour un accompagnement renforcé et un équipements et connexion informatique.
Mise à la rue de jeunes qui ne sont pas accueillis ou repérés par la protection de l'enfance. Il faut sensibiliser les CD sur cette question.
Besoin de confirmation que l'interdiction de fin d'accompagnement jeunes majeurs est bien rétroactive à compter du 17/10 car des CD ont interrompu des accompagnements après cette date.
 - Vigilance à un engorgement des structures PE : besoin d'une réflexion partagée sur le sujet avec les CD, comment travailler à la création de places nouvelles ?
 - Alerte RH : absentéisme montant : besoin de réactiver la réserve civique sur l'ensemble des territoires (un message peut-il être passé en ce sens aux IRTS ?) & besoin d'ouvrir la plateforme renfortsRH au secteur social.
- ⇒ SE confirme rétroactivité de l'interdiction des sorties jeunes majeurs. Réactivation automatique depuis le 17 octobre. Il est illégal de mettre fin à des accompagnements. Ne pas hésiter à lui faire des remontées précises sur des difficultés rencontrées.
 - ⇒ Sur les colos apprenantes, la DGCS va voir ce qu'il en est.
 - ⇒ Pour l'engorgement des structures, l'alerte est bien noté. Dans le cadre de la contractualisation avec les CD (stratégie protection de l'enfance), de la création de places est prévue.

SAAD Familles (Adedom) : Les interventions à domicile ont été suspendues lors du premier confinement. Les SAAD étaient particulièrement vigilantes à ce que cela ne se reproduise pas lors du deuxième. Merci d'avoir été entendus. Pour le moment, les SAAD sont en capacité de gérer la demande donc pas besoin de priorisation.

Inquiétude sur la fermeture des établissements scolaires : si jamais les mesures de confinement se durcissaient, une priorisation serait nécessaire. Les directeurs de structures pourraient être chargés de la priorisation.

Pas de difficultés particulières aujourd'hui sur EPI et effectifs.

Baisse d'activité sur 2020 autour de 20% a priori. Si une nouvelle baisse devait être constatée, inquiétude pour la pérennité des services. Il faut assurer un maintien des financements.

⇒ Le SE a bien noté ces différents points. Sur les TISF, le SE souhaite valoriser cette profession, notamment dans le cadre des 1000 jours.

CITHEA (Bruno Zilberg) pour les associations non habilitées :

- Problématiques d'équipements de ces services. Comme non habilité, difficulté d'avoir des EPI de certains CD.
- Présentiel est demandé par les salarié
- Sur la santé mentale, les psychologues de ces structures ne sont pas sollicités à 100%. Pourraient mis à disposition de services qui rencontreraient des difficultés.
- Difficultés avec la Justice et les CD : visite en présence d'un tiers sont maintenues mais consultations familiales sont plus mises en péril.
- Difficultés de déplacements des pros car la SNCF ferme des lignes de trains.

Nexem (Cyril Durand)

- Des difficultés RH : une difficulté des professionnels à se remobiliser (fatigue, non revalorisation des professionnels, taux d'absentéisme lié au Covid-19, résistance au télétravail...)
- Campagne de vaccination antigrippale - Le secteur de la PE n'est pas identifié comme secteur prioritaire.
- De maintien de l'activité : quels process dans le cas de dépistage mettant en avant un fort taux de positifs asymptomatiques, risque de désistement et impossibilité de maintien de l'activité avec un public qui doit être protégé
- De saturation des laboratoires d'analyse PCR / test antigénique : quelle organisation pour permettre aux ESMS de la protection de l'enfance d'avoir accès de manière prioritaire aux tests.